

Déclaration liminaire de la CGT
Comité Technique Local
du 02/06/17

Le candidat des médias, fraîchement élu à la présidence de la République, a procédé à la nomination d'un nouveau gouvernement d'union libérale.

Sans surprise, M. MACRON a donc constitué un agglomérat de politiciens à la moralité prétendument vérifiée autour de son 1^{er} ministre Édouard Philippe pour réformer la France à coup d'ordonnance...

Pour diriger les ministères des Finances ou de l'action et des comptes publics, Edouard PHILIPPE a placé d'authentiques figures de la droite réactionnaire : Messieurs LE MAIRE et DARMANIN.

Aux primaires qui ont finalement avorté d'un multi mis en examen, M. Le Maire revendiquait la suppression de 500 000 emplois publics en 5 ans en même temps qu'il prônait l'extinction de la fonction publique territoriale. Un programme tout en retenue donc pour ce fossoyeur patenté de la Fonction Publique !

Mais le spectre des affaires semble déjà flotter autour de ce gouvernement fait pourtant de tant de vertueux...

Richard FERRAND, ministre de la cohésion des territoires, et secrétaire général du mouvement « En marche ! » a donc confirmé les révélations du « Canard enchaîné ». Il est bien l'heureux artisan d'une entreprise familiale spécialisée dans la prise légale d'intérêt.

Il n'aura donc pas fallu bien longtemps pour que le vernis du renouveau politique ne s'écaille déjà...

L'intitulé choisi « Ministère de l'action et des comptes publics » résume, sans le moindre conteste, la conception ô combien libérale du tandem MACRON-PHILIPPE s'agissant des services publics. En effet, un ministère de la Fonction Publique ne pouvait subsister sous cette nouvelle ère politique alors que ses 2 chefs nourrissent convulsivement le dessein de la détruire !

Au niveau de la DGFIP, le Directeur Général a assuré lors du dernier Comité Technique de Réseau, que la mise en œuvre du Prélèvement À la Source est toujours prévue pour le 1^{er} janvier 2018 (en application de la loi de finances votée en 2016) en dépit des changements politiques récents.

Néanmoins, le candidat devenu Président de la République a toujours exprimé de grandes réserves à l'égard de cette réforme et a notamment annoncé vouloir mener un audit sur la faisabilité (et l'utilité...) du Prélèvement À la Source dès cet été...

La campagne IR 2017 va s'achever pour le département des Vosges le 6 juin prochain s'agissant du dernier volet télédéclaratif. Les services des impôts fortement mis à contribution depuis plusieurs mois à frôler la rupture pour nombre d'entre eux, peuvent enfin espérer « profiter » des heures engrangées durant cette intense période d'activité au service du public, pour retrouver un rythme de vie « normal ». Gageons que le PAS ne viendra pas finalement annihiler ce moment de « répit relatif » vital aux agents éprouvés des SIP...

Suite à la parution des projets de mouvements de mutation des agents de catégorie C et B, un 1^{er} bilan peut être tiré des éléments fournis aux élus siégeant en CAPN, en matière notamment de postes non pourvus :

- Catégorie B : déficit de 988 agents, dont -4,9 pour la DDFIP 88 !
- Catégorie C : déficit de 3058 agents dont -11,8 pour la DDFIP 88 !

En outre, il convient de mettre ces chiffres en parallèle avec un autre élément notable, à savoir le nombre estimé à court terme des départs à la retraite. Pour le département des Vosges, entre 2017 et 2018, près de 60 collègues devraient faire valoir leurs droits à la retraite !

Mais l'administration semble faire peu de cas de cette mort programmée du savoir fiscal, foncier et comptable. D'ailleurs, cherche-t-elle seulement à y remédier ?

Pour finir, vous n'êtes pas sans savoir que la conception minimaliste du dialogue social énoncé par le Directeur Général, laquelle s'est d'ores et déjà traduite par une remise en cause des droits des élus du personnel en CAPN, est rejetée avec force par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DGFIP. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement lors des débats de ce Comité Technique.

Avant cela, rappelant la position unanime adoptée par les organisations syndicales départementales « Solidaires, CGT, CFDT et FO » de boycotter la 1^{ère} convocation de ce Comité Technique Local en raison précisément des nouvelles modalités de fonctionnement des CTL présentées durant cette session, la CGT tient à dénoncer le choix de la DDFIP 88 de fixer cette 2^{ème} (et ultime) convocation le jour de l'Assemblée Générale de l'une des organisations syndicales citées. Nul doute pourtant que la date retenue vous avait été communiquée en temps et en heure.

Il n'y avait pourtant pas d'urgence absolue à provoquer cette réunion aujourd'hui sauf à vouloir museler un peu plus l'expression syndicale et afficher au grand jour votre mépris des organisations de représentants du personnel.